



PREPARATION AU PERMIS B - CS

Conduite Supervisée

OBJECTIF : Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B. (n'excédant pas 3t500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur plus de 8 places assises)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cas 1 :

Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
Être âgé de 18 ans au moins,
Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
Avoir validé la formation initiale (signature AFFI)

Cas 2 :

Après validation, lors de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, des compétences minimales prévues par l'arrêté mentionné à l'article L. 211-4 par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, par un agent public mentionné au quatrième alinéa de l'article D. 221-3 ou par l'un des agents publics ou contractuels mentionnés à l'article L. 221-5,

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

NOTE

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur.

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYEN HUMAIN

- Enseignant de la Conduite et de la Sécurité titulaire du TP ECSR ou diplôme équivalent et d'une Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne à l'accueil en charge des relations avec les stagiaires

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques actives, explicatives, démonstrative. Guidage.
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Support pédagogique remis aux stagiaires : livret d'apprentissage
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire

EVALUATION ET PROGRESSION

- Assiduité des stagiaires vérifiée par remplissage des outils pédagogiques
- Vérification informatique
- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence, signature de l'AFFI
- Rendez-vous préalable, pédagogiques (théorique et pratique)
- Evaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,

EFFECTIF

- 1 élève par véhicule

HORAIRES

- Du lundi au samedi de h à h après planification auprès de la chargée d'accueil

DUREE DE LA FORMATION

- 20 h minimum en boîte manuelle, ou 13h en boîte automatique, puis selon évolution et évaluation effectuée au préalable

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.



<https://www.auto-moto-nord-bassin.fr>

